

de 35 membres des Nations Unies chargé d'étudier les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale; ce comité a tenu trois réunions pendant l'année. Après le débat qui a suivi le rapport du Comité spécial à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, il a été décidé d'établir un Comité permanent de 42 membres, dont le Canada, pour succéder au groupe spécial. De plus, l'Assemblée a adopté trois autres résolutions: a) sur la pollution du milieu marin; b) priant le secrétaire général d'entreprendre une étude sur la question de la création d'un "mécanisme international" en vue de favoriser l'exploration et l'exploitation des ressources du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol; c) en faveur d'une décennie internationale d'études océanographiques.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le sous-comité juridique du Comité des utilisations de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies, a tenu sa septième session du 4 au 28 juin à Genève. Malgré des efforts considérables, le sous-comité n'a pu terminer, afin de la présenter à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, la mise au point du projet de convention sur la responsabilité pour les dommages causés par suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique. Un accord est intervenu toutefois en ce qui concerne l'élaboration de plusieurs principes importants. Le sous-comité a adopté deux résolutions: l'une recommandant au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de prier le sous-comité scientifique et technique d'examiner la question d'émissions directes par satellites en vue de préparer un rapport sur les problèmes techniques dans ce domaine; la seconde recommandant que le sous-comité juridique poursuive l'étude de la définition de l'espace extra-atmosphérique et que les institutions spécialisées des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique soient priées d'examiner les problèmes qu'ont posés les utilisations de l'espace dans les domaines de leur compétence et de les porter à l'attention du Comité.

Le rapport présenté par le sous-comité juridique à l'issue de la réunion de Genève recommandait entre autres choses que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique convoque une réunion du sous-comité dès qu'il jugera que des progrès importants ont été réalisés au sujet de la Convention sur la responsabilité. On s'attend que le sous-comité se réunira de nouveau cet été en vue d'arriver à un accord pour qu'un projet complet de convention sur la responsabilité puisse être présenté à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale en septembre 1969.

Réclamations

En 1964, on a jugé le moment propice à de nouveaux efforts tendant à un règlement global des réclamations en souffrance présentées par des Canadiens contre de nombreux pays. Les réclamations en cause étaient dues en grande partie à la nationalisation des biens en Europe orientale après la Seconde Guerre mondiale.

Le premier résultat de ces efforts renouvelés a été l'accord de juin 1964 par lequel le gouvernement hongrois a accepté d'entamer des négociations avec le Canada. Depuis janvier 1966, il y a eu quatre séries